

PRESIDENCE DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

~~PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE~~

~~PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES~~

~~CABINET MILITAIRE~~

~~CHANCELLERIE~~

) ECRET N° 77/206 du 27 Avril 1977

Portant nomination à titre posthume
dans l'Ordre du Mérite Congolais.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES.

- VU l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977,
- VU le Décret 59/54 du 25 Février 1959, portant création de l'Ordre du Mérite Congolais ;
- VU le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant des droits de Chancellerie;

) E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Congolais :

AU GRADE DE GRAND OFFICIER

Son Eminence Le Cardinal Emile BIAYENDA, Archevêque de BRAZZAVILLE

AU GRADE DE CHEVALIER

Sergent PEYA François, B.A.G.P. - BRAZZAVILLE
Combattant de 2^e Classe M'PEYA Merin Paul, B.A.G.P. - BRAZZAVILLE

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, en ce qui concerne le règlement des droits de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 27 AVRIL 1977



Colonel Joachim YHOMBY-OPANGO.-